

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC

PROJET DE REGLEMENT NUMÉRO 327-1-2026
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 327-2026 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION
D'UN MINI CHARGEUR SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS ET AUTORISANT
UN EMPRUNT DE 200 000\$

ATTENDU QUE le règlement numéro 327-2026 décrète l'acquisition d'un mini chargeur sur roues avec équipements et autorise un emprunt de 200 000 \$ est entré en vigueur le 21 mai 2026;

ATTENDU QUE le conseil a décidé de financer cette acquisition à même son fonds de roulement ;

ATTENDU QUE l'emprunt autorisé par le règlement numéro 327-2026 n'est donc plus nécessaire ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1^{er} septembre 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

LE CONSEIL DÉCRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : Le présent règlement abroge le règlement numéro 327-2026 décrétant l'acquisition d'un mini chargeur sur roues avec équipements et autorisant un emprunt de 200 000 \$.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Jean Simon Levert
Maire

Caroline Fouquette
Directrice générale adjointe et greffière-
trésorière adjointe